

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité tenue à l'hôtel de ville de Saint-Jude le 17 décembre 2024, le Conseil a adopté le règlement 563-2025 établissant le taux de taxes et de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le 1^{er} janvier 2025.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'hôtel de ville, 940 rue du Centre Saint-Jude durant les heures régulières et sur le site internet de la municipalité à www.saint-jude.ca.

Donné à Saint-Jude, ce 18 décembre 2024.

Myriam Fournier
Directrice-générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

RÈGLEMENT 563-2025

Je, soussigné, Myriam Fournier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Jude certifie par la présente, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés, entre 12 h et 17 h, le 18 décembre 2024, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18 décembre 2024



Myriam Fournier,
Directrice générale et
greffière-trésorière